



GROUPE D'ETUDE DES NORMES MINIMUMS ADMISSIBLES SUR LE
PLAN INTERNATIONAL POUR LA FORMATION DES MEDECINS

Rapport

Conformément à la résolution EB17.R13,¹ le Directeur général a l'honneur de communiquer au Conseil exécutif le rapport du Groupe d'étude des normes minimums admissibles sur le plan international pour la formation des médecins.²

¹ Recueil des résolutions et décisions, 6ème édition, p. 124.

² Org. mond. Santé Sér. rapp. techn., 239.